

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

THERACALCIUM

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Calcium .....(sous 32,6 mg  
forme de gluconate)

Calcium.....(sous 8,2 mg  
forme de glucoheptonate)

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) ... 1,0 mg

Acide borique (E284) ..... 82,0 mg

Excipient QSP 1 ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Solution injectable.

### **4.1. Espèces cibles**

Bovins, ovins, équins, porcins, lapins, chiens et chats.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les bovins, les ovins, les équins, les porcins, les lapins, les chiens et les chats :

Prévention et traitement des hypocalcémies telles que fièvre vitulaire, parésies péri-partum, tétanie d'herbage, éclampsie.

### **4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser chez les animaux présentant des troubles cardiaques.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

## **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

La solution doit être réchauffée à la température corporelle avant administration.

L'administration par voie intraveineuse doit être lente, par exemple en perfusion, et immédiatement arrêtée en cas d'apparition d'effets indésirables.

Lors d'administration par voie intramusculaire ou sous-cutanée, répartir la dose totale en plusieurs points d'injection pour limiter les réactions locales.

L'utilisation et la réutilisation de ce produit doit faire l'objet d'une évaluation bénéfique/risque en fonction des traitements précédents éventuels, notamment ceux à base de calcium.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Aucune.

### iii) Autres précautions

Aucune.

#### 4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Lors d'administration par voie intramusculaire ou sous cutanée, des réactions tissulaires locales au point d'injection peuvent être observées.

Une administration intraveineuse trop rapide peut provoquer une arythmie cardiaque et conduire à un collapsus mortel. Les symptômes d'une hypercalcémie peuvent survenir dans les 30 minutes après l'administration (tremblements, excitation, transpiration, hypotonie jusqu'au collapsus).

#### 4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité de la spécialité n'a pas été évaluée chez les espèces cibles en cas de gravidité et de lactation. Toutefois, l'utilisation du médicament pendant la gestation et la lactation ne pose pas de problème particulier.

#### 4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

#### 4.9. Posologie et voie d'administration

Voies d'administration : intraveineuse lente, intramusculaire ou sous cutanée.

Chez les bovins et les équins adultes:

4 à 8 mg de calcium par kg de poids vif par administration, soit 0,1 ml à 0,2 ml par kg de poids vif.  
Soit un volume à administrer de 100 ml pour un bovin et de 50 à 100 ml pour un cheval.

Chez les porcins :

2 à 4 mg de calcium par kg de poids vif par administration, soit 0,05 ml à 0,1 ml par kg de poids vif  
Soit un volume à administrer de 10 à 15 ml par animal.

Chez les ovins, porcelets, veaux et poulains :

10 à 20 mg par kg de poids vif par administration, soit 0.25 ml à 0.5 ml par kg de poids vif  
Pour les porcelets, l'administration ne doit se faire que par la voie sous-cutanée.  
Soit un volume à administrer de 20 à 30 ml pour un mouton, veau ou poulain et de 1 à 2 ml pour un porcelet.

Chez les chats et les chiens :

10 à 20 mg par kg de poids corporel par administration, soit 0,25 ml à 0,5 ml par kg de poids corporel.  
Soit un volume à administrer de 1 à 2 ml pour un chat et de 2 à 10 ml pour un chien.

Chez les lapins :

20 à 40 mg par kg de poids vif par administration, soit 0,5 à 1 ml par kg de poids vif.  
Soit un volume à administrer de 1 à 2 ml par animal.

L'administration peut être renouvelée, si nécessaire, toutes les 12 heures pendant un à deux jours.

#### 4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Voir rubrique « Effets indésirables ».

#### 4.11. Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro heure.

## **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : médicament du métabolisme, supplément minéral, calcium associé à d'autres principes actifs.

Code ATC-vet : QA12AX.

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Le soluté concentré de gluconate et de glucoheptonate de calcium apporte à l'organisme des sels de calcium directement métabolisables. L'administration parentérale permet d'augmenter rapidement les concentrations plasmatiques de ces ions pour le traitement des hypocalcémies.

### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration parentérale, le calcium est rapidement distribué dans l'organisme. Le taux de fixation aux protéines plasmatiques est voisin de 50 % pour le calcium. Le calcium est essentiellement éliminé par les fèces.

### **6.1. Liste des excipients**

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)

Acide borique (E284)

Eau pour préparations injectables

### **6.2. Incompatibilités majeures**

La compatibilité avec un autre médicament doit être vérifiée avant le mélange, afin d'éviter la formation d'un précipité.

### **6.3. Durée de conservation**

3 ans.

Après ouverture : 28 jours.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Aucune.

### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre

### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VETOQUINOL

MAGNY VERNOIS  
70200 LURE

**8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/1591222 2/1992

Boîte de 1 flacon de 100 ml

Boîte de 1 flacon de 250 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

18/06/1992 - 23/01/2012

**10. Date de mise à jour du texte**

30/11/2011